

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0640/PR/MEFPCP portant modification de l'arrêté n° 2010-0127/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sis à PK 20 au profit de la Société "Sun Plastic and Bagging".

n° 2010-0640/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

28 septembre 2010

Numéro JO

n° 18 du 30/09/2010

Date du numéro

30 septembre 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 septembre 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La modification de l'arrêté n° 2010-0127/PR/MEFPCP portant l'affectation d'une parcelle de terrain d'une superficie de 90.000 m² environ, sise à PK 20 au profit de la Société "SUN PLASTIC AND BAGGING". La superficie du terrain est réduite à 50.000 m². Et l'affectation de la superficie restante de 40.000 m² environ à la Société « SOMATEX et MUL-TIPLEX »

Article 2

Le Coût par mètres Carrés de ce terrain est de 5.00 FD

Article 3

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une unité de vente de produits fertilisants.

Article 4

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère des Finances par l'entremise de la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle a la Société « SOMATEX et MULTIPLE » Un procès verbal de cette operation sera dressé, lequel competera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 5

Le present Arrête sera enregistre. publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH